



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR PARTOUT, MINISTÈRE DE LA JUSTICE NULLE PART

C'est avec la plus grande colère que la CGT IP a découvert le projet de protocole de coopération entre le SPIP et les forces de l'ordre. Si la copie n'est pas définitive, nous ne pouvons que craindre le pire vu le contenu du projet. Nous avons dénoncé ce protocole avec force lors de la multilatérale du 16 juillet dernier.

En effet, si l'Administration prétend cadrer l'échange d'information du SPIP vers les Forces de Sécurité Intérieure (FSI), il vient à notre sens grandement l'élargir et tend à faire du SPIP une succursale du Ministère de l'Intérieur.

Sont par exemple prévus que sur "saisine des FSI" (le mot réquisition judiciaire n'est pas une seule fois cité) et "dans le respect des règles du secret professionnel" (la blague) le SPIP fournisse "directement" : date et heure de convocation à venir, absences/présences aux convocations, incident dans le suivi ayant donné lieu à une convocation devant le JAP.

Secret professionnel, règles européennes de la probation, tout ça est balayé d'un revers de main en instrumentalisant toujours plus l'affaire de Mérignac ou d'autres faits divers, que ce type de partage d'information n'aurait pas empêché.

Un autre enjeu majeur du protocole concerne les interpellations en SPIP. Ici aussi la DGAP cède devant l'Intérieur. S'ils se félicitent d'une victoire puisque des interpellations aux abords du SPIP sont privilégiées, nous avons rappelé la position des Garde Des Sceaux successifs à ce sujet (Urvoas puis Belloubet) qui non seulement rappelaient la nécessité d'éviter toute interpellation au service mais également dans ses abords immédiats.

D'autres éléments tout aussi mortifères pour nos missions s'y trouvent avec notamment la création d'un référent local chargé du partage d'information avec les FSI.

A force de multiplier la création de référent en SPIP afin de faciliter les missions de la préfecture ou de la police, le SPIP finira sous le giron du Ministère de l'Intérieur.

Ce glissement permanent est plus qu'inquiétant pour nos missions, notre rapport avec les personnes accompagnées mais plus largement pour ce qu'il dit de notre administration et de l'État de droit. Le magistrat mandant est désormais simplement informé (ou pas) de nos communications avec les FSI.

Cela fait 5 ans que ce protocole est travaillé pour arriver à ce résultat. Manifestement la DGAP nous prouve une fois de plus qu'elle n'est pas en capacité ou qu'elle n'a pas la volonté de défendre les missions des SPIP. Pas un mot sur la relation de confiance, sur l'impact de ce type de fonctionnement dans nos relations avec les usagers, sur la présence aux convocations et même en termes de sécurité des services.

Vous pouvez compter sur la CGT IP pour activer tout levier afin que ce projet ne voit jamais le jour. N'en déplaise à la DGAP mais notre Ministère de tutelle est celui de la Justice, pas de l'Intérieur.

Montreuil, le 27 juillet 2026